

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. EL HASSOUNI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLESEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE - Mme TROUWBORST - Mme BERNARD - M. BORDAT

OBJET DE LA DELIBERATION

Conception et installation d'enseignes - Octroi de prix et de primes

Mme Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Ville récompense, par l'attribution de prix et de primes, les personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce.

Les enseignes proposées ont toutes en commun une qualité graphique ou une conception technique qui permet de les remarquer. Elles répondent aux perspectives d'insertion préconisées par le règlement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur.

La commission extra-municipale du secteur sauvegardé et des sites d'intérêt architectural et urbain, et la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, amenées à examiner les différents dossiers pour l'année 2009, au cours de leurs réunions des 28 octobre et 24 novembre, ont retenu comme particulièrement intéressantes les opérations suivantes.

- Vigne à table - 79, rue de la Liberté

L'enseigne réalisée suit le cahier des charges défini pour les arcades de la rue de la Liberté, prescrivant la réalisation d'une potence selon un modèle en ferronnerie du XVII^{ème} siècle, et soutenant un écusson peint. Le logo "Vigne à table" y inscrit son graphisme délié. Réalisation classique mais de belle élégance, et qui contribue à préserver celle de l'architecture.

- Vinéla - 18, rue des Forges

La réalisation des enseignes est un bel exemple de recherche de graphisme associé à un graphisme évocateur, grappe de vigne et feuille déclinées dans des tonalités verte et rouge sombre évoquant à la fois la nature et le vin, tant sur l'enseigne en perpendiculaire que sur le bandeau d'imposte surmontant la vitrine.

- Laboratoire d'audiologie - 9, rue Vaillant

L'enseigne en perpendiculaire évoque de façon simple et parlante la spécialité du commerce, l'audition : un message annoncé avec une économie élégante de moyens, une oreille stylisée sur fond clair et support transparent.

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - 24, rue de la Préfecture

Il s'agit d'une enseigne originale puisqu'elle ne se lit pas directement en texte vertical ou horizontal. Elle vient se positionner en lettres découpées perpendiculaires à la façade. C'est l'éclairage par laser qui en projette sur la façade l'image lumineuse.

Procédé peu courant qui traduit sur rue la volonté de modernité et de recherche du CAUE, habitué à accompagner sa « clientèle » dans ses démarches patrimoniales tout en étant à l'affût des procédés innovants.

Il est proposé, pour 2009, d'attribuer les primes suivantes.

1er prix

. Vinéla - 18, rue des Forges.....600 €

2ème prix

. Vigne à table - 79, rue de la Liberté.....500 €

3ème prix

. Laboratoire d'audiologie - 9, rue Vaillant.....400 €

Mention spéciale pour la créativité

. Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement - 24, rue de la Préfecture.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'attribution des prix et primes proposés au bénéfice des personnes qui ont consenti un effort dans la conception et l'installation d'enseignes au droit de leur commerce ;

2- dire que le financement sera assuré sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 18/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

18 DEC. 2009



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT